

DELIBERATION DU BUREAU DE POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

Séance du 23 janvier

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 17

Présents : 10

Absents: 4

Procuration: 3

Nombre de suffrages

exprimés : 13

Pour: 13

Contre:0

Abstentions:0

SOUS PREFECTURE DE LUNEVILLE

30 JAN. 2017

COURRIER ARRIVÉE

L'an 2017, le 23 janvier, les représentants du Bureau de Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion n°1 de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

Etaient présents :

M. Hervé BERTRAND, M. Guy BIENTZ, M. Christian BOUCAUD, M. Bruno DUJARDIN, Mme Rose-Marie FALQUE, M. Laurent GELLENONCOURT, M. Michel MARCHAL, M. Jean Paul MARTIN, M. Thierry MERCIER, M. Bernard MULLER.

Etaient excusés avec pouvoir :

M. Laurent de GOUVION SAINT CYR pouvoir à M. Bernard MULLER, M. Christian GEX pouvoir à M. Christian BOUCAUD, M. Jacques LAMBLIN pouvoir à M. Hervé BERTRAND.

Etai(ent) excusé(s) :

M. Philippe ARNOULD, M. Philippe COLIN, M. François GENAY, M. Christophe SONREL

Etait absent :

2017-002

Voix consultative : Mme LEHE Sophie était excusée. Monsieur Philippe DANIEL était présent

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Rose-Marie FALQUE

Date de convocation 13/01/2017

MOBILITE – MARCHES PUBLICS: Attribution AMO

DATE D'AFFICHAGE ../../..

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

../../....

et publication du :

......

Il est rappelé au bureau du PETR la délibération n° 043-2016 du Comité de pôle du 16 novembre 2016 qui a autorisé le Président à lancer une procédure adaptée en application notamment de l'article 27 du décret 2016-360, afin de désigner une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans le cadre de la création de l'AOMD et de la définition, pour le réseau de transport urbain, à la demande et les services de mobilités associés. L'estimation était de 120 000 € H.T.

La publicité a été effectuée auprès du Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et sur la plateforme de dématérialisation klekoon, la consultation ayant pour date limite de retour des offres le vendredi 06 janvier 2017 à 12H30.

Deux candidats ont déposé une offre dans les délais et il a été procédé à l'ouverture des plis le vendredi 06 janvier 2017 à 17H00.

Au vu du rapport d'analyse, il est proposé d'attribuer le marché au groupement mené par la **SELARL CLOIX ET MENDES-GIL** pour un montant de 84 950,00 € H.T.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu le rapport d'analyse le bureau de pôle à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de la mobilité au sein du Pays Lunévillois, en application notamment de l'article 27 du décret 2016-360, avec la SELARL CLOIX ET MENDES-GIL pour un montant 84 950,00 € H.T.
- PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2017.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Paur extrait certifié conforme.
Fait à Lunéville
Le Président,

SOUS PREFECTURE
DE LUNEVILLE
3 0 JAN. 2017
COURRIER ARRIVÉE